ID: 014-241400415-20230628-D089\_230623-DE



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

### **PRÉSENTS:**

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

## **ABSENTS:**

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

## **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGLART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

## **DELIBERATION N°D089\_230623**

MISSIONS CONNEXES POUR LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Accords-cadres selon la procédure adaptée Attribution de trois accords-cadres

Il est rappelé que le 28 janvier et le 17 décembre 2022, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement de marchés accords-cadres, selon la procédure adaptée concernant les missions connexes suivantes :

Recu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 05/07/2023

ID: 014-241400415-20230628-D089

Page | 2

.....

. . . . .

Les trois accords-cadres ont une durée d'un an reconductible trois fois un an, soit quatre ans maximum, et un montant annuel maximum de 22 500 € HT, soit 90 000 € HT maximum pour quatre ans.

Les avis d'appel public à la concurrence ont été envoyés au Journal d'Annonces Légales Ouest-France et sur la plate-forme dématérialisée le 2 mars 2023.

La Commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 31 mai 2023 afin de prendre connaissance de l'analyse des offres reçues dans les délais.

## Marché pour les relevés topographiques :

Après la présentation de l'analyse des trois offres reçues dans les délais, les membres de la Commission d'Attribution des Marchés ont décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, présentée par le Groupement conjoint solidaire GEOSAT Selas (mandataire) / GEOSAT Normandie sis Technopole du Madrilte, 50 rue Ettore Bugatti à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76800) pour un montant selon Détail Quantitatif Estimatif de 68 880,00 € HT;

Marché pour les missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé :

Après la présentation de l'analyse des neuf offres reçues dans les délais, les membres de la Commission d'Attribution des Marchés ont décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, présentée par l'entreprise EGPrévention Normandie sise 6 impasse du Champs Fleury à LION-SUR-MER (14780) pour un montant selon Détail Quantitatif Estimatif de 3 287,00 € HT;

Marché de contrôles préalables à la réception des travaux d'assainissement et d'eau potable :

Après la présentation de l'analyse des quatre offres reçues dans les délais, le membres de la Commission d'Attribution des Marchés ont décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, présentée par l'entreprise ASUR Analyses & Mesures sise 2 rue de la Bresle à MAUREPAS (78310) pour un montant selon Détail Quantitatif Estimatif de 74 125,00 € HT;

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser l'attribution des trois accords-cadres auxdites sociétés,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer les marchés à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE l'attribution des trois accords-cadres aux sociétés ci-dessous, sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 22 500,00 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois un an :

Marché pour les relevés topographiques :

Groupement conjoint solidaire GEOSAT Selas (mandataire) / GEOSAT Normandie sis Technopole du Madrilte, 50 rue Ettore Bugatti à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76800) pour un montant selon Détail Quantitatif Estimatif de 68 880,00 € HT,

Marché pour les missions de coordination en matière de sécurité et protection <u>de la santé</u>:

Entreprise EGPrévention Normandie sise 6 impasse du Champs Fleury à LION-SUR-MER (14780) pour un montant selon Détail Quantitatif Estimatif de 3 287,00 € HT,

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org







Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 05/07/2023

ID: 014-241400415-20230628-D089\_

Page | 3

Marché de contrôles préalables à la réception des travaux d'assainissement et d'eau potable :

Entreprise ASUR Analyses & Mesures sise 2 rue de la Bresle à MAUREPAS (78310) pour un montant selon Détail Quantitatif Estimatif de 74 125,00 € HT,

| HABILITE | son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer les marchés à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Ihsane ROUX** Secrétaire de séance **Philippe AUGIER Président** 

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org







